

Compte rendu du Comité Technique Local (CTL) du 2 octobre 2018

Ordre du jour du CTL du 2 octobre 2018

Points soumis aux votes :

- 1) Procès-verbal du 16 avril 2018
- 2) Adaptation Structure Réseau (ASR) 2019
- 3) Mise en place de la nouvelle organisation des services de Direction

Points pour information :

- 4) Expérimentation du dispositif de suivi des compétences au sein de la DGFIP
- 5) Présentation du Plan annuel de Prévention (PAP) 2017-2018
- 6) Restitution du Tableau de Veille Sociale (TBVS)
- 7) Recrutement de volontaires service civique
- 8) Déploiement des nouveaux indicateurs de qualité de service dans les SIP
- 9) Projet des fusions de communes à effet au 1^{er} janvier 2019

Questions diverses :

- 10) Impact de la mise en place du Prélèvement à la Source (PAS)
- 11) Arrivée d'une antenne de la DDTM sur le site de Challans.
- 12) Suppression des infirmeries des Sables d'Olonne et Challans

2130 emplois seront supprimés à la DGFIP en 2019, combien pour la Vendée ?

Interrogé par **Solidaires Finances Publiques** sur le sujet, M. Fuentes nous a précisé qu'il attendait la note directrice de la Centrale. D'ores et déjà, il nous a indiqué que contrairement à 2018, il n'y aurait pas de suppressions d'emplois fléchées dues aux transferts de certaines missions (RH et Recettes Non Fiscales vers d'autres Directions en 2018). Ceci signifie donc que nous serons encore

moins nombreux pour effectuer les mêmes missions et que la charge de travail par agent va encore augmenter. A moins qu'il ne soit envisagé d'abandonner certaines missions à l'instar de l'ouverture fin 2019 du fichier immobilier de la Vendée aux notaires.

Adaptation Structure Réseau (ASR) 2019 :

Aucune structure ne sera regroupée ou supprimée en 2019, puisque l'ASR prévoit uniquement le transfert de la gestion de la commune de Landeronde depuis les SIP, SIE, CDIF, PCE et Trésorerie des Sables d'Olonne vers La Roche sur Yon suite au changement d'arrondissement de la commune.

Cependant, monsieur Fuentes, nous a précisé que le transfert en 2019 du CSP d'initiative vers le PCRFP aura un impact sur **l'avenir des cellules CSP**. Interrogé sur le devenir des agents, le Directeur a indiqué que le sujet serait évoqué lors du CTL de janvier, ce, avant la fin de dépôt des demandes de mutation.

D'autre part, **la réforme des règles de mutation sera effective en Vendée au 1^{er} septembre 2020**, celle-ci comporte notamment la suppression des RAN, donc la départementalisation des agents. Période concomitante (comme par hasard) à **la fusion des Services de Publicité Foncière** puisque celle-ci doit être réalisée fin 2020.

Les agents effectuant leur demande de mutation en janvier 2019 pour une mutation en septembre 2019, sur la Vendée, ne seront donc pas impactés.

La réforme des règles de mutation en 2020 entrainera de facto une surcharge de travail pour les camarades qui siègeront en CAP Locale alors même que le nombre de sièges par rapport à 2014 est en diminution chez les contrôleurs (4

sièges au lieu de 6) et chez les agents (3 sièges au lieu de 6). Quoiqu'il en soit, malgré, cette restriction des mandats, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** s'attacheront à défendre les intérêts des agents, ils vérifieront la bonne application des règles et défendront les situations individuelles.

Enfin, la Direction a évoqué divers sujets nationaux qui font soit l'objet de rapport ou de groupe de travail. Pour n'en citer que deux :

1) Le rapport sur le **Réseau unique de recouvrement** avec une interrogation sur le ministère qui intégrerait cette structure (Finances ou Affaires Sociales). Ce réseau, s'il est mis en place, met clairement en danger l'avenir des SIE.

2) Le groupe de travail du 17 septembre 2018 portant notamment sur l'expérimentation des **agences comptables dans les secteurs publics locaux et hospitaliers**.

Cette expérimentation serait effectuée par certains postes comptables sur une durée de trois ans sur la base du volontariat des collectivités territoriales.

- choisi par l'ordonnateur, le comptable serait soit :
 - le chef de poste actuel,
 - un autre cadre de la DGFIP,
 - un agent de la collectivité ou EPS.

Les agents seraient placés en position de détachement pour la durée de l'expérimentation. Pour l'instant, la Direction n'a pas pu nous citer les collectivités territoriales ou EPS concernés et beaucoup de questions restent sans réponse au niveau national sur les règles de gestion des agents concernés.

Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé au Directeur leur attachement au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, et, ont évoqué la difficulté d'indépendance qu'aurait un agent comptable placé sous l'autorité d'un élu.

Mise en place de la nouvelle organisation

des services de Direction:

Cette nouvelle organisation est mise en place à l'issue du CTL et a pour but de créer 4 pôles à la DDFiP de Vendée. Cette réorganisation entraîne le déménagement de 6 personnes de la cité Travot vers Jaurès. Les locaux libérés sur Travot seront conservés par la DDFiP de Vendée dans l'optique de nouvelles réorganisations ou implantations de services.

Ne souhaitant pas préjuger de ces décisions, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** se sont abstenus sur les 2 points soumis au vote.

Expérimentation du dispositif de suivi des compétences au sein de la DGFIP:

La Vendée fait partie des 13 directions expérimentatrices. Ce nouvel outil de management sera en test dès fin 2018. Il vise, selon la Centrale à valoriser l'expérience et les acquis des cadres.

Pour l'instant, cette expérimentation s'adresse aux vérificateurs et chefs de brigade et consiste en un entretien de suivi de compétences effectué tous les 5 ans avec un membre de l'équipe de Direction. L'entretien sera effectué à l'aide d'une grille d'évaluation.

A l'issue de cette évaluation, 2 cas possibles :

- Soit la personne convient et elle reste dans sa structure.
- Soit elle ne convient pas et l'administration lui demande de faire sa mutation vers un autre service.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce nouvel outil comporte de nombreux dangers :

- Danger pour l'avenir du contrôle fiscal
- Danger avec PPCR et le RIFSEEP
- Danger avec la mission CAP 22
- Danger avec le risque d'abandon de certaines missions

Solidaires Finances Publiques réaffirme encore et toujours son opposition à ce projet, qui va une fois de plus à l'encontre de nos propositions en matière de lutte contre la fraude

fiscale, et réaffirmation de nos besoins : moyens humains, juridiques, techniques et matériels, considération et respect pour les personnels.

Présentation du Plan Annuel de Prévention (PAP) et Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS):

Le TBVS permet d'observer périodiquement les évolutions des indicateurs des conditions de vie au travail de l'ensemble des agents de la DGFIP (par exemple, le nombre d'écroulements des horaires variables, les emplois non pourvus, le taux de rotation des agents ...). Le TBVS est un outil de prévention et vise à améliorer les conditions de vie, la santé et la sécurité au travail. La lecture de ces deux documents amène plusieurs observations: Les exigences du travail et les exigences émotionnelles constituent les situations d'expositions liées aux risques psychosociaux les plus souvent relevés. Les risques liés à la réception du public sont parmi les risques plus souvent relevés hors risques psychosociaux (14 fiches de signalement pour le SIP de La Roche Sur Yon en 2017). Les organisations syndicales ont interpellé la Direction sur le fait que beaucoup de collègues ne faisaient pas de fiche de signalement, banalisant parfois à tort les incivilités et agressions des contribuables.

Dans la déclaration liminaire, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont demandé au Directeur quelles mesures il envisageait pour prévenir les risques et notamment les psychosociaux? Nous n'avons obtenu aucune réponse à cette question lors du CTL.

Déploiement des nouveaux indicateurs de qualité de service dans les SIP:

Cet affichage sera d'abord déployé au SIP de La Roche sur Yon à la fin de l'année 2018 puis étendu à l'ensemble des SIP de Vendée. Souhaité par le Gouvernement, il s'inscrit dans un projet de "Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics". Un des

indicateurs retenus sera "le taux d'usager ayant trouvé claire la réponse à la question".

Interrogé sur cette mise en place, la Direction s'est engagée à ne pas mettre la pression sur les agents pour l'obtention de bons résultats.

Solidaires Finances Publiques restera vigilant sur le sujet et ne manquera pas de rappeler cet engagement à chaque manquement.

Projet de fusion de communes à effet au 1^{er} janvier 2019:

Il y aura 3 fusions de communes en Vendée au 1^{er} janvier 2019:

- Montaigu-Vendée
- Les Velluire sur Vendée
- Les Sables d'Olonne

Sur les 2 premières, il n'y aura pas de changement de comptable gestionnaire et de services fiscaux compétents.

Pour Les Sables d'Olonne, il n'y a pas de changement de comptable gestionnaire, mais une nouvelle répartition des dossiers entre les deux secteurs d'assiette du SIP.

Le changement RIVOLI TOPAD sera effectué par le service Stratégie de la Direction.

Le CDIF sera impacté par la prise en charge dans MAJIC des travaux de renommage des voies en doublon.

Selon la Direction, les services seront peu impactés par ces fusions.

Reste à voir ce qui se réalisera dans les faits !

Impact de la mise en place du Prélèvements A la Source (PAS) :

Les organisations syndicales ont interpellé la Direction sur la mise en place du PAS, sur l'impact que celui-ci aura sur les services et sur les agents. Nous avons demandé notamment ce qui était envisagé en soutien à l'accueil physique et téléphonique à partir de janvier 2019. D'ores et déjà, le nombre de personnes reçues à l'accueil des SIP et Trésoreries est en augmentation depuis septembre. Pour exemple,

Section de Vendée

le nombre de personnes reçues au SIP des Sables d'Olonne est passé de 1770 personnes au cours du mois de septembre 2017 à 2598 personnes au cours de ce même mois en 2018.

La Direction, le jour du CTL ne nous a apporté aucune réponse concrète que ce soit sur l'accueil, sur la documentation ou sur la formation.

La seule réponse que nous avons obtenue est la tenue d'une réunion sur le sujet le 16 octobre à Paris.

Arrivée d'une antenne de la DDTM sur Challans:

11 personnes de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) vont intégrer les locaux de Challans à la fin de l'année. De nombreuses questions demeurent toujours sans réponses notamment sur l'accueil physique des personnes reçues par les collègues de la DDTM, la sécurité des locaux, l'avenir du local syndical et de l'infirmierie situés au 2^{ème} étage du bâtiment, la répartition des tâches de ménage ???

Suppression des infirmeries des sables d'Olonne et de Challans :

Lors du dernier CHSM, la Centrale a envisagé la fermeture des 2 infirmeries en 2019.

Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé leur opposition à ces fermetures et ont demandé à ce que cela soit inscrit au procès-verbal du CTL.

Pour conclure, le bilan de ces 4 années pourrait faire croire que le CTL constitue une chambre d'enregistrement des décisions de la Direction. En siégeant dans cette instance, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont essayé d'y apporter leur expertise, leur connaissance des missions et des services afin d'influer sur les choix de l'administration, pour au final, faire bouger modestement les lignes. Nous espérons que vous nous renouvelerez votre confiance lors des élections de fin d'année.

Les élus en CTL: Thierry Loirat, Pascal Thomas, Nathalie Loirat, Alain Taraud, Thierry Leost et Laurent Biraud.

